

SYNDICAT SUD-RAIL LYON

Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

SOMMAIRE DU RAPPORT

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2012	2
LE COMPTE DE RÉSULTAT	3
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS	4
Présentation des comptes	5
Règles et Méthodes Comptables	5
Changement de méthode de présentation	6
Tableau de détermination des ressources annuelles	6
Fait générateur retenu des cotisations	6
Contribution volontaire en nature	6

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

ACTIF	2012			2011	PASSIF	2012	2011
	Brut	Amort/prov	Net	Net			
Actif immobilisé							
- Actif incorporel			0		- Fonds syndicaux sans droit reprise	154 524	137 653
- Actif corporel			0		- Réserves		
- Actif financier			0		- Report à nouveau		
					- Résultat de l'exercice	20 327	16 871
Total (I)	0	0	0	0	Total (I)	174 851	154 524
Actif circulant					Provisions (II)	0	0
- Stocks			0		Dettes		
- Avances, acptes versés			0		- Emprunts et dettes assimilées		
- Créances clients			0		- Avances et acomptes reçus		
- Autres			0		- Dettes fournisseurs, cpts rattachés		
Valeurs mobilières placement			0		- Dettes fiscales et sociales		
Disponibilités	174 851	0	174 851	154 524	- Autres dettes		
Caisse			0				
Total (II)	174 851	0	174 851	154 524	Total (III)	0	0
Charges constatées d'avance (III)			0		Produits constatés d'avance (IV)	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III)	174 851	0	174 851	154 524	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	174 851	154 524

LE COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES	2012	2011	PRODUITS	2012	2011
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats			Cotisations	64 487	63 658
Variations de stocks achats			Subventions		
Achats d'approvisionnement	13 289	15 865	Autres produits	62 266	52 335
Variations de stocks approvisionnement	0		Transfert de charges		
Autres charges externes	59 848	54 413	Reprises des amortissements, provisions		
Impôts, taxes et versements assimilés					
Salaires et traitements			Total (I)	126 753	115 992
Charges sociales			Produits financiers (II)	2 190	1 607
Dotations aux amort. et aux prov.			Produits exceptionnels (III)		
Autres charges	35 479	30 450			
Total (I)	108 616	100 728	Total des produits (I+II+III)	128 943	117 599
Charges financières (II)					
Charges exceptionnelles (II)					
Total des charges (I+II+III)	108 616	100 728			
Solde créditeur : Excédent	20 327	16 871	Solde créditeur : Déficit	0	0
TOTAL GENERAL	128 943	117 599	TOTAL GENERAL	128 943	117 599

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

Renseignements	Ordre de Présentation	Objet du renseignement	Informations		
			Produites	N/S	N/A
D'ordre général	1-2	- Modes et méthodes d'évaluation	x		
	3-4	- Changement de méthode	x		
	5	- Informations complémentaires	x		
Concernant uniquement des rubriques du bilan actif	6	- Mouvements de l'actif immobilisé			x
	7-8	- Méthodes de calcul des amortissements et des provisions			x
	12	- Charges constatées d'avances			x
	10	- Produits à recevoir sur créances			x
Concernant uniquement des rubriques du bilan passif	13	- Produits constatés d'avance			x
	11	- Charges à payer sur dettes			x
	15	- Suivi des fonds dédiés			x
	16	- Variation des fonds associatifs			x
Concernant des rubriques du bilan Actif et Passif	9	- Echéances des créances et des dettes			x
Concernant des rubriques de charges et autres	14	- Effectifs			x
	18	- Etat des subventions			x
	17	- Contribution volontaire en nature	x		

N/S – Non Significatif

N/A – Non applicable

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2012, dont le total est de **174 851 €** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de **128 943 €** et dégagant un excédent de **20 327 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012.

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

Règles et Méthodes Comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983, articles 7.21.24 d ébut 24-1.24-2. et 24-3)

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 99-01 et 99-03 du CRC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et au plan comptable général de ces dernières et CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Amortissements et immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode linéaire et suivant la durée de vie prévue des biens.

- | | |
|--|------------|
| - Logiciels, licences et autres : | 1 à 3 ans |
| - Installations générales et agencements : | 5 à 10 ans |
| - Matériel de bureau & informatique : | 1 à 5 ans |
| - Mobilier : | 5 à 10 ans |

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'a été opéré au cours de l'exercice.

Tableau de détermination des ressources annuelles

Conformément au décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L.2135-1 du code du travail.

Le détail des ressources est le suivant :

Ressources de l'année	2012
Cotisations reçues	64 487
- reversements de cotisations	31 525
Subventions reçues	0
Autres produits d'exploitation	62 266
Produits financiers perçus	2 190
Total ressources	97 418

Fait générateur retenu des cotisations

Conformément au CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 relatif aux règles comptables des organisations syndicales et au regard des modalités de recouvrement des cotisations des adhérents, le syndicat a retenu comme fait générateur l'encaissement des cotisations reversées au cours de l'exercice N.

Contribution volontaire en nature

Conformément au règlement du CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009, le Syndicat a engagé une démarche d'évaluation des contributions en nature, moyens humains et matériels, dont elle bénéficie pour son fonctionnement au quotidien qui se traduit par :

- Un local (y compris fluides) mis à disposition par la SNCF, conformément aux statuts des conventions collectives entre la SNCF et son personnel RH0001 article 11
- L'équivalent d'un temps plein détaché par la SNCF, conformément au RH 0090